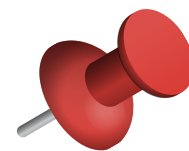
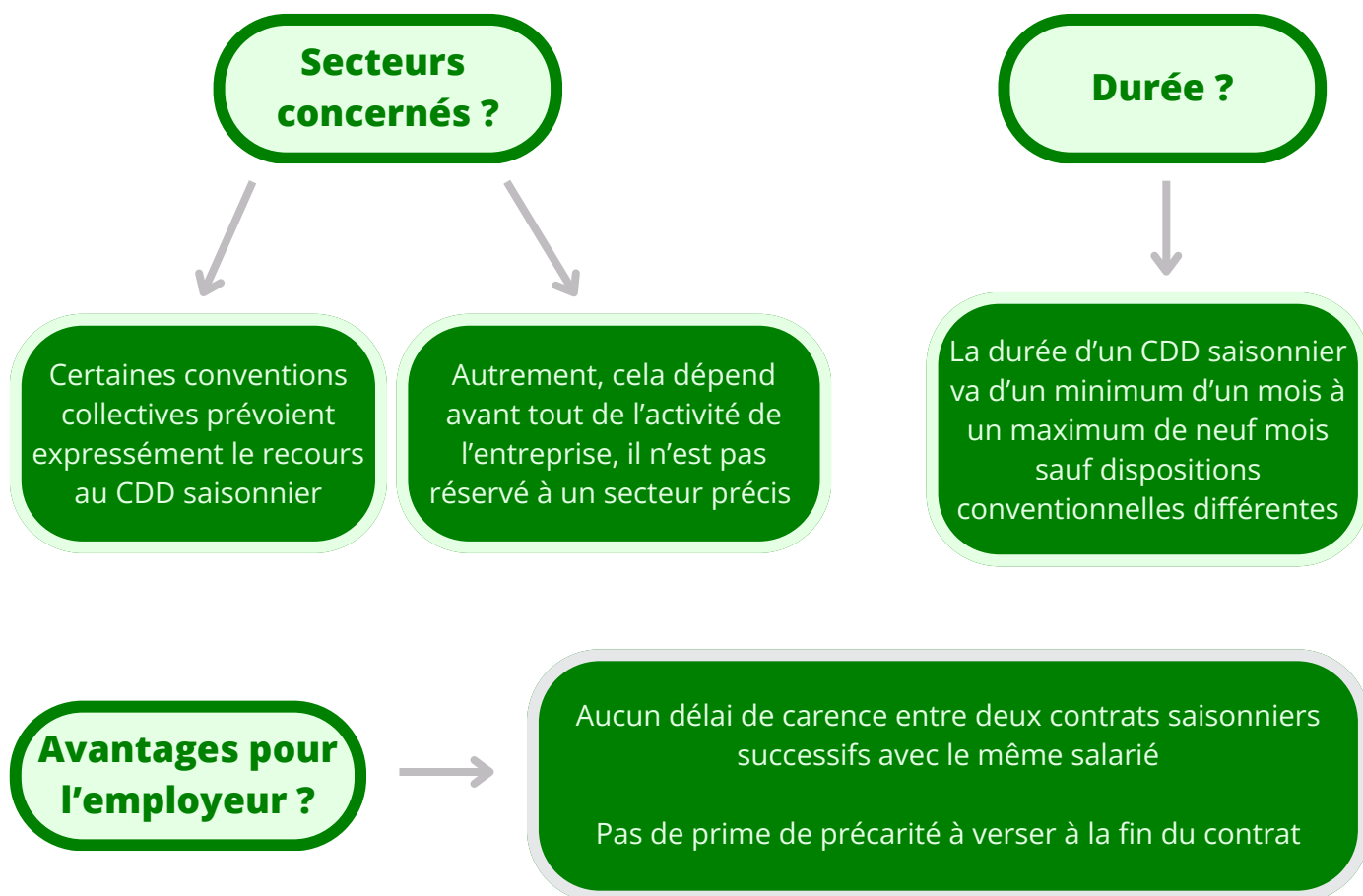


# FICHE RAPPEL

## Le CDD SAISONNIER



Le CDD saisonnier est un contrat ayant pour objet de pourvoir des emplois liés à une activité dont les tâches qui se répètent chaque année selon une périodicité à peu près fixe.



**Il faut justifier d'une saisonnalité dans activité de l'entreprise ou certains services, avec des variations régulières, prévisibles et cycliques**

### **Existe-t-il une reconduction automatique du contrat pour la saison suivante ?**

Non, mais il demeure possible de prévoir une clause de reconduction pour la saison suivante.

Cette clause permet d'accorder au salarié une priorité d'emploi s'il a travaillé au moins deux saisons dans l'entreprise, sur deux années consécutives, et si un poste saisonnier compatible avec sa qualification est disponible.